

Table des matières

1	Gratuité des transports en région : Qui paierait ?	1
2	Grand Paris Express : « Il est logique que les entreprises contribuent » selon Gilles Carrez	3
3	La liaison directe Paris-Roissy joue son avenir	5
4	Grand Paris : seize villes veulent avancer ensemble en matière de logistique	6
5	Actus franciliennes	8
6	Prélèvement à la source : le compte à rebours est lancé	9
7	Impôt à la source : « Il n’y aura aucun incident d’ampleur », promet Gérard Darmanin ...	10
8	Budget : l’exécutif veut mettre à contribution les grosses fédérations sportives	12
9	Emploi : les perspectives d’embauche s’assombrissent	13
10	Déjà puni par Bruxelles, le « cartel des camions » fait face à ses clients	15
11	Loi alimentation : le casse-tête des prix agricoles	16
12	Dans l’électricité, EDF perd des clients mais ne perd pas la main	17
13	Pourquoi les recours aux prud’hommes chutent	19
14	Premiers éléments chiffrés sur la réforme du dialogue social	21
15	Comment les syndicats se disputent le vote des fonctionnaires	22
16	François de Rugy : « Il faut sortir de la guerre de religion sur le nucléaire »	24
17	Commerce : Bruxelles et Washington entament leurs négociations	27
18	Droite européenne: la fracture Orban	29

III ILE-DE-FRANCE

AFFICHES PARISIENNES – 10/09/2018 – en p-jointe

1 Gratuité des transports en région : Qui paierait ?



La gratuité des transports publics en Ile-de-France est actuellement en débat. Le Medef Île-de-France se montre farouchement opposé à ce projet « qui révèle une forte incompatibilité avec la situation réelle des transports franciliens ».

Pour le Medef Île-de-France, en effet, « les réseaux de transport en commun franciliens étant déjà arrivés à saturation, la gratuité dégraderait encore davantage les conditions de transports en termes de confort et de ponctualité et serait porteuse de risques pour les voyageurs et les installations. « La gratuité est porteuse d'une contradiction intrinsèque : la gratuité signifie plus de voyageurs, donc plus de coûts de fonctionnement et plus d'investissements, mais moins de ressources financières renvoyant à l'éternelle question du "Qui va payer ?". Pour rappel, le fonctionnement des transports publics mobilise un budget annuel de presque 10 milliards d'euros dont 3 milliards sont payés par les voyageurs ».

Comme le pense le Medef Île-de-France, « le financement de cette mesure risque alors d'échoir aux entreprises franciliennes déjà fortement handicapées par de lourds prélèvements ». Il rappelle par ailleurs qu'au total, les employeurs assurent 51 % des recettes de fonctionnement des transports collectifs franciliens via le versement transport et le remboursement du pass Navigo, soit 4,8 milliards d'euros. L'imputation aux entreprises du financement manquant augmenterait considérablement cette charge dans un contexte où de nouvelles taxes sont en cours de préparation pour financer le Grand Paris Express. »

« C'est insoutenable pour les entreprises franciliennes », selon Eric Berger, président du Medef Ile-de-France, « cela hypothéquerait leur compétitivité déjà déficiente ».

Bref, la disparition de la recette voyageur « ne peut qu'aggraver l'impasse financière actuelle ». Ce constat conduit la Cour des comptes à réitérer la recommandation déjà exprimée en 2010 d'accroître la part du coût des transports financée par les voyageurs.

PREMIERE HEURE – 11/09/2018 – en p-jointe, 2 pages

L'impossible équation budgétaire avec la gratuité

Super-métro: Le Medef ne voit que taxes et surtaxes...

250 M€ / an sur 10 ans nécessaires pour mener à bien le projet
du GPE réévalué à 35 milliards d'euros

Fait rare, le nouveau président du MEDEF est monté au créneau sur la question du financement du GPE et celle de la gratuité des transports en IDF : « Financer les infrastructures en augmentant les impôts de production dégrade irrémédiablement la compétitivité des entreprises. Les entreprises françaises supportent un écart de taxation de près de 7 points de PIB, soit 140 M€ par rapport à leurs concurrentes de la zone euro ! Il est temps que chacun prenne ses responsabilités. Gratuité des transports et financement des infrastructures, les entreprises ne peuvent être les seules à être mises à contribution » a déclaré Geoffroy Roux de Bézieux, président du MEDEF. Pour l'organisation patronale,

selon ce rapport 250 M€ annuels sur 10 ans seraient nécessaires pour mener à bien le projet de métro du Grand Paris réévalué à 35 milliards d'euros. Ils s'ajouteraient aux 500 M€ par an de taxes déjà payées par les entreprises d'IDF : taxe sur les bureaux et les locaux commerciaux, taxe spéciale d'équipement et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau. Les entreprises d'Ile-de-France y contribueraient pour 150 millions d'euros via une majoration de taxes : la taxe sur les bureaux, la taxe spéciale d'équipement, la taxe de séjour. Le MEDEF, Paris et le MEDEF IDF se montrent farouchement opposés à ce projet.

Transports en Ile-de-France : le Medef dénonce le poids du financement par les entreprises

Cette publication est issue du site de l'organisation d'employeurs Medef.

À l'heure où fleurissent les débats sur la gratuité des transports publics en Ile-de-France, la question du financement des infrastructures en Ile-de-France se pose de façon insistante, comme le souligne le rapport Carrez remis au Premier ministre hier 6 septembre.

Selon ce rapport 250 millions d'euros annuels sur 10 ans seraient nécessaires pour mener à bien le projet de métro du Grand Paris réévalué à 35 milliards d'euros. Ils s'ajouteraient aux 500 millions d'euros par an de taxes déjà payées par les entreprises d'Ile-de-France : taxe sur les bureaux et les locaux commerciaux, taxe spéciale d'équipement et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau.

Les entreprises d'Ile-de-France y contribueraient pour 150 millions d'euros via une majoration de taxes : la taxe sur les bureaux, la taxe spéciale d'équipement, la taxe de séjour.

Le MEDEF, le MEDEF Paris et le MEDEF Ile-de-France se montrent farouchement opposés à ce projet. Pour Eric Berger, Président du [MEDEF Ile-de-France](#) : « *Les entreprises franciliennes ne peuvent servir de variables d'ajustement aux dérapages budgétaires quels qu'ils soient !* ».

À cela s'ajoute la question de la gratuité des transports, porteuse elle aussi d'une contradiction intrinsèque : la gratuité signifie plus de voyageurs, donc plus de coûts de fonctionnement et plus d'investissements mais moins de ressources financières.

Contrairement aux perceptions de l'opinion, les prélèvements sur les entreprises sont remontés au niveau des pics de 2013 et 2015. Et les entreprises franciliennes sont davantage taxées que la moyenne française, notamment du fait de l'importance du versement transport, des différentes taxes spécifiques et de la CVAE, impôts sur les facteurs de production qui pénalisent les entreprises à haute valeur ajoutée qui caractérisent le tissu économique francilien.

Pour Geoffroy Roux de Bézieux, président du MEDEF, « *financer les infrastructures en augmentant les impôts de production dégrade irrémédiablement la compétitivité des entreprises. Les entreprises françaises supportent un écart de taxation de près de 7 points de PIB, soit 140 milliards d'euros par rapport à leurs concurrentes de la zone euro !* ».

Il est temps que chacun prenne ses responsabilités. Gratuité des transports et financement des infrastructures, les entreprises ne peuvent être les seules à être mises à contribution.

LA TRIBUNE – 11/09/2018

2 Grand Paris Express : « Il est logique que les entreprises contribuent » selon Gilles Carrez



Gilles Carrez, député (LR) du Val-de-Marne, est l'auteur du rapport sur les ressources du Grand Paris Express.

Le député (LR) du Val-de-Marne Gilles Carrez, qui a remis au gouvernement son rapport sur les ressources du Grand Paris Express, revient, pour La Tribune, sur ses propositions. Selon lui, les entreprises doivent participer plus au financement. Il dénonce la "folie démagogique" de la Mairie de Paris sur la gratuité des transports en Ile-de-France.

LA TRIBUNE - Vous avez remis [votre rapport sur les ressources du Grand Paris Express](#) jeudi dernier au Premier ministre et à la ministre des Transports. Le gouvernement va-t-il vous suivre et traduire vos propositions dans le prochain projet de loi finances ?

GILLES CARREZ - L'accueil a été plutôt positif et évidemment, c'est une question qu'il faudra traiter par amendements dans le prochain projet de loi finances (PLF). Dès lors que nous allons avoir l'accord de Bercy, cela ne devrait pas poser de souci. Il restera le vote à l'Assemblée nationale et au Sénat, mais il m'est déjà demandé d'en assurer le service après-vente. C'est de toute manière un sujet consensuel.

Il n'empêche, [les entreprises franciliennes](#), qui déboursent déjà 500 millions d'euros de taxes par an, contribueront encore avec 200 millions de taxes en plus...

La question est simple : comment faire face à l'heure de pointe avec des trajets domicile-travail sans cesse plus nombreux que les transports en commun ont plus en plus de mal à assurer dans de bonnes conditions ? Si les entreprises veulent des salariés qui sont en bonne forme, il est logique qu'elles contribuent. Il est vrai qu'elles sont déjà fortement mobilisées au titre du fonctionnement des transports (*remboursement de moitié du Pass navigo, versement transport, ndlr*), mais peut-on vraiment se passer en Ile-de-France des transports collectifs performants ? Ils sont au cœur de la compétitivité et de la performance de la région.

Vous proposez aussi qu'une part des droits de mutation perçus par les sept conseils départementaux participe au financement de la Société du Grand Paris. Qu'en pensent les principaux intéressés ?

En 1991, a été créé le fonds de solidarité des communes pour la région Ile-de-France (*FSRIF, ndlr*). Je me souviens que les élus de droite y étaient plutôt opposés, mais lorsque la majorité a changé en 1993, le FSRIF a été consolidé. Son intérêt est aujourd'hui reconnu par tous, d'où l'idée de transposer cette forme de péréquation au niveau des conseils départementaux qui perçoivent les droits de mutation.

Vous mettez également l'accent sur les gares, un « *angle mort* » synonyme de « *déficit récurrent* ». Que faire ?

Il y a eu une grande illusion s'agissant des gares dont on pensait qu'elles seraient bénéficiaires grâce aux opérations immobilières, mais déjà à l'époque, je n'y croyais pas et disais que ces opérations n'arriveraient qu'après la livraison des gares.

Par ailleurs, rien qu'en termes d'exploitation, une gare, ça coûte cher. C'est un objet complexe dans lequel les responsabilités sont partagées entre l'autorité organisatrice de transport (Ile-de-France Mobilités), le gestionnaire (la RATP) et l'opérateur. C'est pourquoi avoir un intervenant supplémentaire comme la Société du Grand Paris n'a aucun sens.

Je plaide donc pour que les gares reviennent à Île-de-France Mobilités et que l'ex-STIF se charge de trouver les accords entre le gestionnaire et l'opérateur. J'ajoute donc que l'exploitation des nouvelles gares du Grand Paris Express posera un problème financier : sans même prendre en compte le coût des gares, rien que sur le matériel roulant, l'électricité et le personnel, le système coûtera 600 à 650 millions d'euros par an. Et ce au moment même où la mairie de Paris lance des débats démagogiques sur la gratuité des transports. Si ce n'est pas l'utilisateur qui paie, c'est toujours le contribuable.

Par [César Armand](#)

LE PARISIEN – 11/09/2018

3 La liaison directe Paris-Roissy joue son avenir



Visuel de l'aménagement de la porte de la Chapelle avec le viaduc rénové pour CDG Express (Vectuel.)

Les oppositions au train Charles-de-Gaulle (CDG) Express entre l'aéroport de Roissy et la gare de l'Est, prévu pour les JO 2024, se multiplient.

Le Charles-de-Gaulle Express verra-t-il le jour pour les Jeux olympiques de 2024 ? Rien n'est encore fait. Le compte à rebours a débuté pour lancer à temps les travaux de construction de cette liaison directe entre l'aéroport de Roissy et la gare de l'Est à Paris, soit 32 km de liaison ferrée (dont 8 km de voies nouvelles), en 20 minutes, avec un train tous les quarts d'heure. Tarif prévisionnel : 24 € le billet.

Le prix à payer pour éviter l'A1 embouteillée ou le RER B déjà surchargé. Mais ce projet n'a pas que des partisans. Et ses opposants abattent une carte importante ce mois-ci devant le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative française. Le projet pourrait tout simplement ne plus être déclaré d'utilité publique, et dans ce cas, toute la procédure serait à refaire.

Mais officiellement, pas d'affolement au sein du Groupe ADP (Aéroports de Paris), le porteur du projet avec SNCF Réseau et la Caisse des dépôts. « [Le projet suit son cours, il n'y a pas eu de retard cet été.](#) Le conseil d'administration du Groupe ADP l'a adopté fin juin, celui de SNCF Réseau fin juillet, et tout a été transmis au Conseil d'Etat qui doit se prononcer d'ici à la fin du mois », indique-t-on au sein du Groupe ADP.

Un prêt de l'Etat de 1,7 Md€

Sur le papier, tout est donc quasi ficelé. Il reste à constituer cette société commune, qui signera dans la foulée un contrat avec l'Etat, lequel avancera le 1,7 Mds€ nécessaire à la construction de la ligne. Les travaux eux, pourraient être lancés début 2019.

Mais cela reste suspendu à ce recours de la ville de Mitry-Mory et de l'association « Non au CDG Express ». Le combat juridique en cours pourrait donc plomber le projet, espèrent les élus de Mitry : « Si la DUP (déclaration d'utilité publique) tombe, la ligne ne sera pas prête pour les JO », fait-on valoir dans l'entourage de la maire. La décision concernant ce recours, qui devait être examiné vendredi selon « Le Canard Enchaîné », va finalement être repoussée de quelques jours. Signe que le dossier est complexe et s'enrichit régulièrement de nouvelles pièces.

Deux avis critiques

Cet été, ce sont ainsi deux autorités indépendantes, [l'Autorité environnementale](#) (Ae) et [l'Arafer \(Autorité de régulation des routes et chemins de fer\)](#), qui ont chacune remis des avis très critiques sur CDG Express. L'Ae recommande notamment de préciser l'impact de cette ligne sur le fonctionnement du RER B (dont il empruntera certaines voies de secours en cas de perturbations). L'Arafer, elle, émet des doutes sur la rentabilité du projet et dénonce « le caractère non stabilisé et incomplet du montage financier ».

Au sein du Groupe ADP, on s'affiche confiant malgré tout. Des exploitants potentiels (Transdev d'un côté, RATP-Keolis de l'autre) sont sur les rangs pour faire rouler le CDG Express, et semblent convaincus de son intérêt économique.

Jean-Gabriel Bontinck

LA TRIBUNE – 11/09/2018

4 Grand Paris : seize villes veulent avancer ensemble en matière de logistique



La métropole du Grand Paris a dévoilé, ce 10 septembre, un pacte pour la logistique métropolitaine.

Sous la houlette de la métropole du Grand Paris (MGP), seize villes, cinq territoires et vingt-six autres acteurs publics et privés se sont engagés, le 10 septembre, à travailler de concert sur les flux et livraisons du dernier kilomètre.

200 millions de tonnes de marchandises transportées chaque année en Ile-de-France, dont 90 % le sont par la route. 4,4 millions de mouvements hebdomadaires sur le périmètre régional, dont 62 % sur celui de la seule métropole du Grand Paris (MGP). Au vu de tels chiffres, délivrés par la MGP, il apparaît logique que ses élus s'emparent du sujet de la logistique.

Quatre grandes mesures ont ainsi émergé : « *optimiser le flux et les livraisons* », « *favoriser la transition des flottes vers des véhicules à basses émissions* », « *valoriser l'intégration des fonctions logistiques dans l'urbanisme et les projets d'aménagement* » et « *faciliter la chaîne logistique avec le consomm'acteur* ».

L'animateur du groupe de travail Jean-Michel Genestier, directeur général adjoint de SNCF Logistics à la ville et maire (DVD) du Raincy à la scène, résume : « *le développement du e-commerce peut augmenter de 20 à 25 % par an dans certains quartiers ! Qu'on puisse aider les communes à surveiller les aires de livraison pour que celles-ci soient adaptées et libres pour véhicules vertueux. Qu'à terme, soient déterminés des espaces harmonisés* ».

Autour de la table : quarante-six signataires, dont seize villes : Arcueil, Chennevières-sur-Marne, Courbevoie, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, La Courneuve, Le Raincy, Les Lilas, Montfermeil, Paris, Romainville, Rueil-Malmaison, Saint-Ouen, Saint-Mandé, Sceaux et Thiais. Sans oublier des institutionnels comme la Caisse des Dépôts, la CCI Paris Ile-de-France, l'Atelier parisien d'urbanisme, ainsi que des entreprises comme La Poste, Sogaris ou GRDF. « *Plus de logistique n'est pas forcément bon pour notre vie de tous les jours, ni pour la planète*, complète le vice-président (PCF) chargé de la logistique urbaine Patrick Braouezec. *Plus de consommation, c'est plus d'emballages qui vont polluer.* » « *La métropole constitue l'échelle idoine pour répondre aux défis logistiques qui sont devant nous* », renchérit Jean-Bernard Bros, adjoint (PRG) à la maire de Paris aux sociétés d'économie mixte.

Les clichés sur les camions ont la vie dure

Au-delà de ces belles intentions, qui devront se traduire sous la forme d'arrêtés municipaux rédigés dans les mêmes termes pour entrer en vigueur, le choix des mots demeure tout aussi important.

A l'expression-cliché « *foutu camion qui gêne la circulation* », employé par un élu local, la secrétaire générale de la Fédération nationale du transport routier se dit en effet « *légèrement heurtée* » avant de s'emporter contre « *ce foutu maire* ». « *Le camion, quand il est mal garé, on ne fait pas la différence, on ne reconnaît pas qu'il y a des comportements vertueux*, poursuit, agacée, Elisabeth Charrier. *Je préfère voir un gros camion plutôt que dix qui vont créer de la congestion.* »

Le président (LR) de la métropole du Grand Paris, Patrick Ollier, la rassure et affirme que l'assemblée des maires s'emparera des bonnes pratiques mises en place dans les communes pionnières. « *On est quand même plus intelligents à plusieurs que tout seul dans son coin* », conclut celui qui est la tête d'une collectivité de 131 édiles.

[César Armand](#)

LES ECHOS – 11/09/2018

75 PARIS

FÊTE DE LA GASTRONOMIE / CCI PARIS

Vendredi 21 septembre, de 11h à 20h, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (2, Place de la Bourse) organise la Fête de la gastronomie – Goût de France. Les maîtres restaurateurs, boulangers, fromagers, charcutiers traiteurs... feront découvrir leurs métiers, produits et innovations. L'inscription est gratuite mais obligatoire. Plus d'informations sur : <https://goo.gl/gwTxIM>

78 YVELINES

LE FUNDTRUCK À LA CCI

Jeudi 20 septembre (de 9h30 à 10h30) à la CCI Versailles-Yvelines, le Fundtruck présentera des projets d'entreprises aux investisseurs et personnalités locales. Un jury composé de 10 membres, autour du député Didier Baïchère et du président de la CCI Versailles-Yvelines Gérard Bachelier, se prononcera sur les projets présentés par les entrepreneurs candidats.

91 ESSONNE

DRONES PARIS RÉGION EXPO

Les 27, 28 (pour les professionnels) et 29 septembre (grand

public), en partenariat avec la Région Île-de-France, le Cluster Drone Paris Région organise, à Brétigny-sur-Orge, le premier salon dédié aux drones.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/ykXjgz>

92 HAUTS-DE-SEINE

FINALISTES DU PRIX DE L'INNOVATION PARIS OUEST LA DÉFENSE

Réuni le 28 juin, le jury du Prix de l'Innovation Paris Ouest La Défense a étudié les 35 projets pré-sélectionnés sur les 230 entreprises et start-up ayant postulé. La remise des prix aura lieu le 27 septembre à Courbevoie. La liste des finalistes répartis en sept catégories est disponible en ligne : <https://goo.gl/peBmS7>

93 SEINE-SAINT-DENIS

MARDI DE LA SMART RÉGION / LA CIVIC TECH

Mardi 18 septembre, à partir de 14h, le Conseil régional d'Île-de-France consacre la troisième édition des Mardis de la Smart Région au thème suivant : « Civic Tech : comment s'engager dans une nouvelle relation avec les citoyens ? ». Après le rappel des enjeux des « civic tech » pour les collectivités par la présidente de la région et des témoignages d'experts, des ateliers sur les

nouveaux services innovants à disposition des décideurs publics sont organisés.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/UZHC7h>

94 VAL-DE-MARNE

RAPPORT D'ENQUÊTE / PERMIS DE CONSTRUIRE IVRY-SUR-SEINE

La préfecture du Val-de-Marne publie le rapport d'enquête concernant la construction d'un ensemble immobilier mixte, situé 12 Rue Maurice Gunsbourg (anciennes imprimeries du journal « Le Monde »). Remis en juillet et consultable en ligne sur le site de la préfecture, le rapport ne remet pas en cause le principe du projet. Plus d'informations sur : <https://goo.gl/gffeuc>

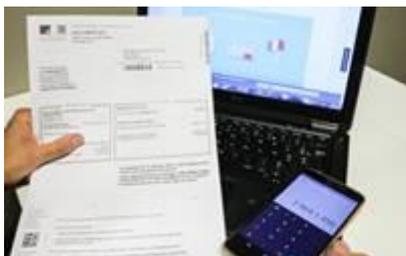
95 VAL-D'OISE

SOIRÉE FINALE ZEE ENTREPRENEUR 2018

Jeudi 27 septembre de 18h30 à 21h30, après une journée de sélection, six entrepreneurs présenteront leur projet à un jury pour la finale du concours Zee Entrepreneur (organisé par l'ACCET - Val-d'Oise Technopole). La soirée aura lieu au Centre des Arts de la ville d'Enghien-les-Bains. L'accès est gratuit sur inscription en ligne : <https://goo.gl/ca8TW2>

::: ECONOMIE

6 Prélèvement à la source : le compte à rebours est lancé



Le choc psychologique que pourraient subir les Français en découvrant leur fiche de paie inquiète les hautes sphères de l'État.

Alors que le chef de l'État a entériné l'entrée en vigueur de l'impôt à la source le 1er janvier 2019, la réforme reste compliquée pour les contribuables.

Si Emmanuel Macron voulait donner l'impression d'un grand saut dans l'inconnu, il ne s'y serait pas pris autrement. Il y a deux semaines, le chef de l'État a multiplié les confidences inquiètes et les craintes officielles concernant [la réforme du prélèvement à la source](#). Tant et si bien que du microcosme politique au bistrot du coin, plus d'un pensait que le président s'apprêtait à faire machine arrière.

Mais finalement, non. Le Premier ministre Édouard Philippe l'a annoncé après huit jours de flottement : le prélèvement à la source entrera bien en vigueur le 1er janvier 2019. Le compte à rebours est donc lancé d'ici au [big-bang fiscal qui doit modifier la collecte de votre impôt sur le revenu](#). À partir de l'année prochaine, les contribuables qui paient des impôts auront leurs mensualités prélevées directement sur leur feuille de paie. Bref, à la source.

Mais parmi les plus de 37 millions de foyers fiscaux, rares sont ceux à pouvoir prétendre être incollables sur la réforme. D'autant plus que plusieurs ajustements ont été réalisés jusqu'à tout récemment. Pas facile, donc, de s'y retrouver. Pour vous permettre d'aborder cette révolution de l'impôt sans perdre la tête, Le Parisien-Aujourd'hui-en-France a concocté un dossier pratique et pédagogique consacré au prélèvement à la source, à découvrir mardi. Quel taux choisir ? À quoi ressemblera votre future feuille de paie ? Quid de vos crédits et réductions d'impôts ? Vous y trouverez les réponses à toutes ces questions.

« En ayant eu peur, le gouvernement a fait peur »

Mais soyez sans crainte : tout va bien se passer, martèle Gerald Darmanin, qui revient, quelques jours après [le « cafouillage » politique](#), sur sa réforme [dans une grande interview](#). En pleine tourmente, le ministre de l'Action et des Comptes publics l'a défendue bec et ongles. Jusque dans le bureau du président de la République qui l'avait convoqué pour un grand oral. Désormais, à la barre du paquebot de Bercy, il n'a plus le droit à l'erreur.

Pourtant, nombreux sont ceux qui tiennent à rester prudents sur le succès de la réforme. Le choc psychologique que pourraient subir les Français en découvrant leur fiche de paie dès janvier fait frissonner dans les hautes sphères de l'État. Idem pour l'impact que fait peser cette réforme sur la croissance. « Il est vrai qu'en ayant eu peur, le gouvernement a fait peur », grince Michel Sapin, l'ancien ministre socialiste de l'Économie et des Finances.

En coulisses à Bercy, on s'inquiète aussi des couacs, erreurs ou bugs qui interviendront peut-être dans les premiers mois de 2019. « Il faudra rester vigilants et surveiller de très près les TPE-PME, assure Émilie Cariou, députée LREM, membre de la commission des finances. Même si les entreprises sont déjà habituées à collecter l'impôt, comme la TVA, certains petits patrons auront besoin d'être accompagnés. »

D'autres spécialistes de la fiscalité, y compris au-delà du cercle de la majorité, restent confiants. « Il y aura deux ou trois mois un peu difficiles, concède Gilles Carrez, député LR et ancien président de la commission des finances. Mais ensuite, tout rentrera dans l'ordre. »

Crédits et réductions d'impôts : les nouveautés du prélèvement à la source //

<http://www.leparisien.fr/economie/impots/credits-et-reductions-d-impots-les-nouveautes-du-prelevement-a-la-source-11-09-2018-7884069.php>

Aurélie Lebelle et Matthieu Pelloi

LE PARISIEN – 11/09/2018

7 Impôt à la source : «Il n'y aura aucun incident d'ampleur», promet Gérald Darmanin



Le ministre de l'Action et des Comptes publics tient à rassurer les contribuables, après le flottement entretenu par l'exécutif sur la réforme.

Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, répond point par point aux interrogations des contribuables sur [le prélèvement à la source](#) et promet que tout est en place pour éviter les bugs.

Regrettez-vous le cafouillage politique de ces derniers jours autour de la réforme du prélèvement à la source ?

GÉRALD DARMANIN. Je ne dirais pas les choses ainsi, et il n'y a rien à regretter. D'abord, cela a permis de beaucoup parler de la réforme. [Un débat est né dans tous les journaux](#) et dans tous les bistrotts ! Ensuite, les questions du président de la République et du Premier ministre ont entraîné une modification de la réforme. Sans cela, il y aurait eu plus de trois millions de perdants en trésorerie au cours du premier semestre 2019. Ils auraient avancé de l'argent sur le Pinel ou les dons par exemple.

Avez-vous vécu les hésitations d'Emmanuel Macron comme un manque de confiance ?

Non, pas du tout. Il est parfaitement logique avant d'engager une réforme de cette ampleur de s'interroger et de vérifier sa robustesse, [ce que nous avons fait](#). D'ailleurs, depuis plus d'un an, lors de nos nombreuses entrevues, le chef de l'État a toujours eu un doute actif, exigeant. Mais il m'a toujours donné son autorisation pour avancer.

Vous affirmez que tous les voyants sont au vert. Pouvez-vous promettre qu'il n'y aura aucun incident ?

Oui, j'ai la certitude qu'il n'y aura aucun incident d'ampleur. Pour autant, l'impôt fait toujours naître des interrogations et des réclamations. Rien que cette année, il y a eu 2 millions de la part des contribuables : 1,7 million était de la responsabilité des contribuables eux-mêmes -[à la suite d'erreurs dans leur déclaration par exemple](#)- mais 300 000 étaient imputables à l'administration. Nous avons par

ailleurs procédé à 785 000 remboursements au profit des contribuables, en raison de sommes prélevées indûment ou en trop. En clair, je ne peux pas non plus dire qu'il n'y aura pas de petits incidents en 2019, car il y en a chaque année.

Édouard Philippe a annoncé que des réductions et crédits d'impôts étaient ajoutés au système de l'acompte de 60 % en janvier, puis 40 % en juillet. Pourquoi avoir pris cette décision si tard ?

Initialement, nous avons prévu [une avance de trésorerie pour les crédits d'impôts les plus récurrents](#), sur les services à la personne et les résidents en Ehpad, qu'une majorité de contribuables concernés renouvellent d'une année sur l'autre. Finalement, nous avons souhaité aller plus loin en incluant d'autres crédits et réductions d'impôts, comme ceux en faveur des dons ou de l'investissement locatif, qui ont aussi une récurrence élevée. En effet, le Pinel s'étale sur six à douze ans et 60 % des gens qui font des dons aux associations les renouvellent chaque année pour un même montant.

Pourquoi en laisser de côté ?

D'autres, moins nombreux, ne sont pas inclus car ils sont moins récurrents -comme le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) par exemple- et cela reviendrait à réclamer sans doute, au final, de l'argent aux contribuables. Cela ne sert à rien de créer une usine à gaz.

Les Français ne risquent-ils pas d'avoir un choc psychologique en découvrant leur feuille de paie en janvier ?

Je ne le crois pas, les Français savent bien qu'il faut payer ses impôts un jour ! Pour les préparer au nouveau système, beaucoup d'entre eux recevront en octobre, novembre et décembre prochain [une feuille de paie](#) avec la préfiguration de l'impôt à la source.

Redoutez-vous malgré tout une répercussion néfaste sur la consommation ?

Je pense que s'il doit y avoir un impact, il sera positif. Car nous allons mettre beaucoup d'argent sur les comptes de plusieurs millions de Français en janvier -5 milliards d'euros d'avance de trésorerie- par le biais des crédits d'impôts. En plus, si jusqu'ici de nombreux contribuables mensualisés étaient pris à la gorge dès le milieu du mois, lors du prélèvement du fisc, ce ne sera plus le cas car celui-ci interviendra en même temps que le salaire à la fin du mois. Qui plus est sur douze mois au lieu de dix pour un même montant ! Je pense que ces coups de pouce soutiendront la consommation.

Toutes les entreprises, en particulier les TPE PME, sont-elles prêtes ?

Il leur reste quatre mois ! Mais je sais que beaucoup de petites entreprises ont déjà consulté leur expert-comptable ou leur gestionnaire de paie. Après, il faudra continuer à en accompagner certaines. Pour aider les TPE, nous avons d'ores et déjà mis en place, via les Urssaf, le Tese (*NDLR : le Titre emploi service entreprise*). Ce système gère gratuitement le fonctionnement du prélèvement à la source pour elles. Lors de la réunion avec le président, nous avons, en plus, décidé de faire sauter le seuil de moins de 20 salariés, parce que des gens disaient : « Mais moi, j'ai 19 salariés, si je passe à 21 alors que j'ai le Tese, ça va poser problème. »

Des députés redoutent un embouteillage sur le site du Tese...

Aucun risque. Il existe deux centres Tese à Bordeaux et Arras qui peuvent encore accueillir du monde et dont les effectifs seront renforcés à partir de décembre. Aujourd'hui, à peu près 85 000 petites entreprises y sont inscrites.

Comment cela va-t-il se passer pour les contribuables qui emploient des nounous et des femmes de ménage ?

Pour les 2,5 millions de particuliers employeurs, rien ne change dans l'immédiat. Durant toute l'année prochaine, au cours de laquelle se déploieront les plateformes simplifiées du Cesu et de Pajemploi, ils continueront à déclarer leur salarié comme avant.

Quid des employés de ces particuliers ?

Pour les 250 000 employés à domicile qui sont imposables, dont seulement 40 000 ont pour seule source de revenu les salaires versés par ces plateformes, nous allons mettre en place une solution transitoire très simple. Nous leur demanderons, par un avis envoyé en septembre 2019, de régler sous forme d'acompte l'impôt dû sur leur revenu Cesu ou Pajemploi. Cet impôt est de 400 euros en moyenne, l'acompte sera donc du même ordre. Ils pourront payer cet acompte en une seule fois, sur les quatre derniers mois de l'année, ou l'anticiper en versant des acomptes mensuels à leur initiative dès janvier s'ils le souhaitent. L'éventuelle régularisation d'impôt interviendra l'année suivante et pourra être lissée sur dix-huit mois.

Propos recueillis par Aurélie Lebelle et Matthieu Pelloli

LES ECHOS – 11/09/2018

8 Budget : l'exécutif veut mettre à contribution les grosses fédérations sportives



La nouvelle ministre des Sports Roxana Maracineanu était reçue à Matignon par le Premier ministre après la polémique sur les possibles suppressions de postes dans le monde du sport.

Matignon dément tout projet de suppression de 1.600 postes dans la sphère sportive. Les fédérations les plus riches devront toutefois prendre en charge une partie de ces emplois.

Les débuts de la [toute nouvelle ministre des Sports, Roxana Maracineanu](#), sont pour le moins mouvementés. L'ancienne championne de natation a dû monter au front ce lundi à Matignon pour rassurer des fédérations qui craignent des coupes sévères dans les effectifs de fonctionnaires dédiés au sport de haut niveau.

« *Aucun des 1.600 conseillers techniques sportifs ne perdra son emploi* », a-t-elle assuré à l'issue de sa réunion avec le Premier ministre, Edouard Philippe. Une allusion directe à la lettre de cadrage ébruitée vendredi dernier par l'AFP, qui évoquait [1.600 postes en moins sur la période 2018-2022](#) via « *une transformation du mode de gestion* » de ces conseillers techniques sportifs (CTS). « *Il n'a jamais été question de les supprimer, seulement de réfléchir à leur possible rattachement aux fédérations* », précise une source gouvernementale.

Situation confuse

Ces fameux 1.600 CTS sont des fonctionnaires d'Etat mis à disposition de fédérations ou d'associations, pour une dépense représentant 122 millions d'euros. On les retrouve à des postes de directeurs

techniques nationaux (DTN), d'entraîneurs nationaux (auprès des membres d'équipes de France) ou de conseillers techniques nationaux et régionaux.

Après un rapport de 2013 de la Cour des comptes dénonçant des « *situations confuses* », leur nombre a déjà diminué de 6 %, ce qui n'empêchait pas la Cour début 2018 dans un nouveau rapport de s'étonner « *d'agents aux habitudes de travail très autonomes par rapport à la direction des sports ou aux directeurs régionaux chargés des sports, censés être leur autorité de rattachement* ».

Aider les fédérations moins richement dotées

Le gouvernement veut visiblement corriger ces dysfonctionnements et responsabiliser les fédérations. « *Notre objectif est de donner les clefs de la politique sportive aux acteurs de terrain que sont les fédérations et les collectivités territoriales, l'Etat se recentrant sur l'édification des normes* », assure-t-on à Matignon.

Concrètement, il s'agirait de transférer aux fédérations sportives les plus riches la gestion de leurs CTS. Or aujourd'hui, si 77 fédérations en disposent, près de la moitié de ces CTS (43,6 % exactement) se retrouvent affectés dans dix fédérations (football, athlétisme, basket, judo, etc.) qui se trouveraient en première ligne dans ce changement.

Pour les fédérations [moins richement dotées que la célèbre FFF](#), l'exécutif réfléchit à un moyen de les aider à financer ces CTS. Cela pourrait passer par une part supplémentaire de la taxe Buffet sur les droits télévisuels des compétitions sportives, qui pourrait leur être affectée selon un scénario à l'étude.

Cette stratégie gouvernementale semble directement inspirée [des travaux du comité d'experts CAP2022](#) sur la transformation de l'action publique. Celui-ci préconisait dans son [rapport rendu en juillet](#) « *une remise en cause du soutien financier aux fédérations les mieux dotées, la mise en extinction progressive du corps des CTS et l'attribution d'une subvention aux fédérations les moins dotées pour le recrutement de leurs cadres techniques* ».

Sur les résultats, les députés En marche aussi demandent de la patience //

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0302234973302-sur-les-resultats-les-deputes-en-marche-aussi-demandent-de-la-patience-2203829.php>

Renaud Honoré

LE PARISIEN – 11/09/2018

9 Emploi : les perspectives d'embauche s'assombrissent



Le ralentissement devrait notamment frapper l'hôtellerie-restauration.

Selon le dernier baromètre ManpowerGroup, les entreprises françaises comptent moins recruter au quatrième trimestre. La faute au ralentissement de la croissance.

Sur le front de l'emploi, [fini la vague de confiance enclenchée depuis deux ans](#). C'est le principal enseignement du baromètre ManpowerGroup des perspectives d'embauches pour le quatrième trimestre qui sera dévoilé ce mardi. Avec des prévisions de recrutement en hausse de seulement 2 %, la France amorce une baisse de trois points par rapport au trimestre précédent et de deux points en comparaison à la même période en 2017.

Si le chômage continue sa lente décrue avec 9,1 % de la population active (soit 0,3 point de moins sur un an selon l'insee) la progression des intentions d'embauche va connaître des ratés jusqu'à la fin de l'année.

« Ce baromètre est en ligne avec le ralentissement de la croissance de l'économie française », observe Alain Roumilhac, président du géant de l'intérim ManpowerGroup France qui a interrogé un millier de chefs d'entreprise. Selon lui, « ils adoptent une attitude prudente » liée au [« trou d'air » persistant que connaît la croissance française](#) depuis le début de l'année. Sur France Inter lundi matin, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, s'attend à une hausse du PIB « autour de 1,7 % » en 2018 « un peu plus faible » que le chiffre de 2 % prévu initialement par le gouvernement.

Des perspectives contrastées

Les grandes entreprises comme les très petites entreprises (moins de dix) posent le même diagnostic d'un avenir incertain. Elles affichent des prévisions d'embauches moroses (respectivement en baisse de 6 points et de 3 points par rapport au trimestre précédent). Seules les petites et moyennes entreprises (10 à 49 salariés) continuent de voir l'avenir avec optimisme. Elles offrent des perspectives d'embauches en hausse de deux points.

C'est dans le secteur de l'électricité, du gaz et de l'eau que les intentions de recrutement résistent avec une progression significative (15 points de plus par rapport au troisième trimestre). Les secteurs de la construction et de l'industrie lourde restent aussi bien orientés. Le ralentissement frappe en revanche l'hôtellerie-restauration (qui a augmenté ses effectifs en 2017) et le commerce où la question du pouvoir d'achat des Français semble flancher.

Certaines régions réussissent à tirer néanmoins leur épingle du jeu. C'est dans le Nord que les progressions d'embauche progressent le plus. Dans le Sud, la tendance se maintient sur un an. La région parisienne elle, décroche nettement et marque le pas, avec un recul de 9 points par rapport au trimestre précédent.

Au niveau international, dans les 44 pays étudiés par Manpower, c'est une tendance à deux vitesses qui se dessine entre octobre et décembre 2018 après une embellie quasi générale. Le moteur à créer des emplois va tourner à plein régime au Japon, à Taïwan, en Roumanie et en Slovénie qui s'appêtent à finir l'année sous les meilleurs auspices. A l'inverse, en queue du peloton, c'est en Suisse, en Argentine, en France et en Italie que l'on trouve les perspectives les moins optimistes...

Catherine Gasté

ENTREPRISES

LES ECHOS – 11/09/2018

10 Déjà puni par Bruxelles, le « cartel des camions » fait face à ses clients



Fin août, Stef, leader du transport frigorifique, a annoncé qu'il lançait lui aussi une action en réparation.

L'indemnisation des entreprises victimes de l'entente sur les prix de vente des constructeurs de poids lourds représenterait des milliards d'euros rien qu'en France.

Après avoir été très sévèrement sanctionnés par la Commission européenne, les membres du « cartel des camions » vont devoir rendre des comptes à leurs clients. Pendant quatorze ans (de 1997 à 2011), MAN, Volvo-Renault, Daimler, Iveco, DAF et Scania, six des principaux constructeurs de poids lourds en Europe, se sont entendus sur les prix de vente des camions. [Bruxelles a puni ces pratiques anticoncurrentielles](#) en infligeant en 2016 et 2017 des amendes record d'un montant total de 3,8 milliards d'euros.

Mais cette procédure ne vaut pas réparation pour les entreprises qui ont acheté des poids lourds durant cette période, et qui sont fondées à réclamer un dédommagement au civil. Pour le seul marché français, « *le volume d'indemnisation pourrait atteindre plusieurs milliards d'euros* », pointe un document du cabinet d'avocats Hausfeld.

Laurent Geelhand, qui dirige les bureaux parisien et bruxellois du cabinet, connaît bien le sujet : il a joué les pionniers chez Michelin, lorsqu'il dirigeait le service juridique du groupe auvergnat. « *En 2003, nous avons été les premiers en Europe à nous retourner contre nos fournisseurs, rappelle-t-il aux « Echos ». En dix ans, nous avons récupéré 100 millions d'euros nets.* » Fort de cette expérience, il a rejoint ce cabinet spécialisé dans les [recours](#) indemnitaires pour les entreprises victimes de ce type d'entente, une démarche qu'elles sont de plus en plus nombreuses à entreprendre.

« Je n'ai jamais vu un tel dossier »

Dans le cas du cartel des camions, les sommes auxquels peuvent prétendre les clients lésés sont très importantes. « *Je n'ai jamais vu un tel dossier*, pointe Laurent Geelhand. *Les constructeurs se coordonnaient sur le prix brut des camions et le coût à faire payer aux clients pour l'introduction de nouvelles technologies d'émission. C'était un pacte de non-agression, qui a freiné les baisses de coûts et l'innovation. De surcroît, le marché français était particulièrement ciblé.* »

Le montant du préjudice reste toutefois très difficile à évaluer. [A l'exception de Scania](#), les entreprises incriminées ont plaidé coupable et négocié une transaction avec Bruxelles. Dans sa décision, la Commission n'a donc pas détaillé précisément le fonctionnement de l'entente. Pour chiffrer le montant de l'indemnisation, « *nous devons recréer le fonctionnement du marché en l'absence de cartel*, détaille Laurent Geelhand. *Nous travaillons pour cela avec des économistes* ». Il évoque un surcoût de 3.000 euros par camion. En comptant les intérêts, le dédommagement passerait à 6.000 euros par véhicule.

Les demandes en dommages se succèdent

Veolia, Suez, BMW, PSA ou encore Casino ont fait déjà appel à Hausfeld. Fin août, Stef, leader du transport frigorifique, a annoncé qu'il lançait lui aussi une action en réparation. Et cette semaine, le cabinet va déposer devant un tribunal d'Amsterdam (la juridiction la plus favorable à ce type de recours)

45 demandes de dédommagement portées par autant de transporteurs régionaux français, représentant un total de 30.000 camions.

Une autre assignation, portant sur 13.000 camions achetés par 250 entreprises de plus petite taille, devrait suivre dans les 15 jours. En regroupant leurs actions en dommages et intérêts (il ne s'agit pas d'action de groupe ou « class action »), les plaignants se donnent plus de chances de pousser les constructeurs à une résolution à l'amiable avant d'aller devant les tribunaux. Et ils ne prennent pas de risque financier : Hausfeld ne se rémunérera qu'en cas de succès, avec un « success fee » fixé à 30 % des montants recouvrés.

Le secteur électrique sous la menace de sanctions // <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/0302232879184-le-secteur-electrique-sous-la-menace-de-sanctions-2203797.php>

Les victimes d'ententes demandent des indemnités // <https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/0302234284791-les-victimes-dententes-demandent-des-indemnite-2203819.php>

Lionel Steinmann

LE FIGARO – 11/09/2018

11 Loi alimentation : le casse-tête des prix agricoles



Les filières doivent s'accorder sur les indicateurs de coût, bases d'une nouvelle répartition de la valeur.

Dernière ligne droite pour [la loi alimentation](#), qui arrive ce mercredi à l'Assemblée nationale pour une nouvelle lecture, avant sa promulgation prévue début octobre. Après l'échec de la commission mixte paritaire avant l'été, le calendrier est serré. Mais le texte, issu des États généraux de l'alimentation de 2017, devrait être prêt pour les négociations commerciales pour 2019. Sans surprise, les débats tourneront sur les pesticides, le glyphosate, le statut des coopératives, l'alimentation bio dans les cantines.

Le débat s'est cristallisé ces dernières semaines sur les modalités de fixation des indicateurs de coûts de production. C'est un point central du texte, censé redonner du pouvoir aux agriculteurs dans la fixation des prix alimentaires. Les indicateurs de marché et de coûts de production agricole doivent servir de base à la construction ultérieure des prix. Ce n'est plus l'aval - les distributeurs engagés dans une guerre des prix - qui imposerait ses tarifs. L'objectif est d'assurer que le producteur couvre bien ses coûts.

Simple en théorie, le système tourne au casse-tête dans bien des filières. D'une part à cause des performances économiques inégales des exploitations agricoles. D'autre part, en raison des appréciations techniques inconciliables entre les différents acteurs, notamment dans les filières les plus longues regroupant des producteurs aux distributeurs. Dans la complexe filière du lait, il est impossible de trouver un terrain d'entente entre organisations de producteurs et transformateurs (Lactalis...) sur les

éléments à prendre en compte dans les formules de calcul du prix. Conséquence: le prix du lait est estimé par Lactalis à 320 euros les 1 000 litres sur le marché intérieur, et entre 360 et 380 pour la fédération des producteurs (FNPL).

Il en va de même dans la filière porcine (Inaporc) où l'on souligne que les écarts entre les élevages les plus et les moins performants varient de 20 %. «Plus qu'un prix de marché, nous plaçons pour un indicateur de tendance, où chacun donne ses prix anonymement, précise Guillaume Roué, président d'Inaporc. Dans la filière œuf, qui n'intègre ni la distribution ni les transformateurs, des indicateurs existent sur les œufs de poules élevées en cage. Mais le travail reste à faire sur les modes d'élevage alternatif (plein air, bio).

Dans la filière viande, en revanche, les discussions patinent et la situation est bloquée. Enfin, dans la filière fruits et légumes (Interfel), on remet en cause l'idée même d'un prix de revient unique: «La standardisation va à l'encontre de l'économie de marché, de la loi de l'offre et de la demande et du progrès économique», estime Daniel Sauvaitre, secrétaire général d'Interfel. La filière proposera de son côté un indicateur regroupant les grandes composantes de prix de revient.

Pression à l'Élysée

Face à ces blocages, le ministère de l'Agriculture a promis ce week-end des sanctions renforcées pour les filières ne jouant pas le jeu de ces indicateurs de prix communs. Le ministre, Stéphane Travert, reçoit les interprofessions cette semaine pour faire un point sur l'avancée des travaux. Alors qu'une précédente version de la loi envisageait la possibilité de s'appuyer sur les indicateurs publics (Observatoire des prix et des marges, France Agrimer...), l'exécutif a tenu à ce que ce travail soit fait en interprofessions pour responsabiliser les filières. La pression monte aussi du côté de l'Élysée, où l'on explique que la limitation des promotions et l'augmentation du seuil de vente à perte en grandes surfaces, promises par Emmanuel Macron à Rungis il y a un an et chers à la FNSEA, n'auraient plus de justification sans des indicateurs pour une nouvelle répartition de la valeur. Les filières ont jusqu'à la fin du mois pour remettre leur copie.

La future loi alimentation calme déjà les promotions //

<http://premium.lefigaro.fr/societes/2018/09/11/20005-20180911ARTFIG00074-la-future-loi-alimentation-calme-deja-les-promotions.php>

[Olivia Détryat](#)

L'OPINION – 11/09/2018

12 Dans l'électricité, EDF perd des clients mais ne perd pas la main



Jean-Bernard Lévy, PDG d'EDF.

Onze ans après l'ouverture à la concurrence du marché des particuliers, l'opérateur historique conserve une position ultra-dominante

Les mois qui passent le confirment, les opérateurs alternatifs marchent sur les plates-bandes d'EDF. Mais le groupe de Jean-Bernard Lévy pèse toujours près de 80 % du marché des particuliers et les marges de manœuvre de ses concurrents pour offrir des tarifs plus intéressants sont très limitées.

A première vue, les choses bougent dans l'énergie. EDF voit fondre sa base d'abonnés au rythme de [grosso modo 100 000 chaque mois](#). C'est ce que confirment les chiffres publiés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour le premier semestre. L'opérateur historique a déjà perdu quelque 620 000 clients particuliers cette année. Ce fut - 960 000 l'an dernier et - 600 000 en 2016, avait précisé Henri Lafontaine, responsable du pôle clients du groupe, lors de la présentation des comptes annuels.

En fait, les choses bougent lentement. L'électricien pèse toujours pratiquement 80 % du marché des particuliers, avec 25,9 millions de fidèles au tarif réglementé. Lequel tarif réglementé a encore de beaux jours devant lui : contesté par des concurrents d'EDF, parmi lesquels Engie, ce système [a finalement été validé par le Conseil d'Etat](#) au printemps. Sa suppression risquait « d'entraîner une volatilité des prix qui ne pourrait être encadrée de manière appropriée par des mesures temporaires » pour ce bien de première nécessité, ont jugé les sages. Il y a un an, les mêmes avaient pourtant pris une décision opposée sur le gaz, estimant qu'une réglementation des tarifs était contraire au droit européen.

Plus de onze ans après l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité à l'été 2007, les opérateurs alternatifs peinent en tout cas à se faire une place au soleil. « Le comportement des consommateurs n'est pas rationnel, l'inertie domine, constate Xavier Pinon, cofondateur de Selectra, leader de la comparaison des offres d'énergie en France. La dernière enquête du médiateur de l'énergie (automne 2017) révèle qu'une majorité de Français ignore qu'il est possible de faire jouer la concurrence pour réduire leur facture, 28 % seulement savent qu'Engie et EDF sont des entreprises concurrentes. Moyennant quoi, si la moitié d'entre eux changent d'opérateurs lorsqu'ils déménagent, ils le font parfois sans vraiment se rendre compte qu'ils choisissent une offre à prix de marché. En abandonnant, par exemple, le gaz d'Engie au profit de celui d'EDF ils cherchent d'abord à se simplifier la vie avec un seul fournisseur d'énergie ».

Des fournisseurs d'électricité souvent méconnus



A ce petit jeu, les opérateurs historiques continuent à se tailler la part du lion. EDF est le premier fournisseur alternatif de gaz, Engie le premier pour l'électricité. La diversité a du mal à s'imposer même si une multitude d'acteurs a émergé en 2015, lorsque les prix de gros de l'électricité ont chuté. Les petits nouveaux allaient alors s'approvisionner sur le marché « spot », plus compétitif. « Les choses bougent vraiment depuis quelques mois, commente le patron de Selectra. Des poids lourds se constituent avec [le rachat de Direct Energie par Total notamment](#). Et des noms connus se lancent, on voit arriver des distributeurs comme Cdiscount et bientôt Leclerc. Butagaz qui a aussi une grande notoriété propose maintenant de l'électricité. » Les ambitions sont assumées : Michel-Edouard Leclerc vise 10 % du marché des particuliers d'ici à 2025. Patrick Pouyanné, le patron de Total, compte avoir séduit plus de 6 millions de clients en France en 2022.

Bataille des prix. Les Français y gagnent-ils vraiment ? La bataille se joue d'abord et avant tout sur les prix, le pouvoir d'achat restant le meilleur des arguments concurrentiels. « Les consommateurs peuvent espérer réduire leur facture TTC de 10 %, ce n'est pas rien mais le fait est que la concurrence joue à la marge. Ce n'est pas elle qui va provoquer une réduction par deux des tarifs comme ce fut le cas dans les télécoms, poursuit Xavier Pinon. La problématique de l'énergie, ce sont les coûts industriels nécessaires à sa production, et dans ce domaine EDF domine toujours. En l'absence de vraie révolution technologique, il ne faut pas s'attendre à un effondrement des prix ».

Les deux tiers du montant d'une facture, à savoir les taxes et l'acheminement de l'énergie, sont de facto incompressibles. « Nous sommes en capacité de proposer une offre au meilleur tarif, en agissant sur la seule partie du prix laissée à la libre appréciation de chaque fournisseur : les coûts d'approvisionnement et de commercialisation », [avait précisé Michel-Edouard Leclerc](#) lors de l'annonce de son arrivée sur ce marché en juillet.

« La concurrence joue sur les coûts d'efficacité (informatique, coûts commerciaux et d'approvisionnement...), la qualité du service-client, la promotion des énergies vertes. Dans tous ces domaines, elle peut être un aiguillon pour EDF. Encore faut-il que les consommateurs y soient sensibles, ce qui n'est pas encore acquis même s'ils commencent à être réceptifs aux campagnes de communication », estime pour sa part Xavier Pinon.

Bousculé par les nouveaux entrants, le groupe dirigé par Jean-Bernard Lévy s'adapte et diversifie son offre. Pour toucher la fibre verte de ses clients, il a lancé sa gamme, « Vert électrique », 100 % d'origine renouvelable, qui aurait séduit 100 000 clients la première année. EDF souligne aussi que 300 000 clients sont rentrés au bercail l'an dernier après avoir été démarchés de manière si efficace qu'ils s'étaient, en quelque sorte, retrouvés à la concurrence à l'insu de leur plein gré.

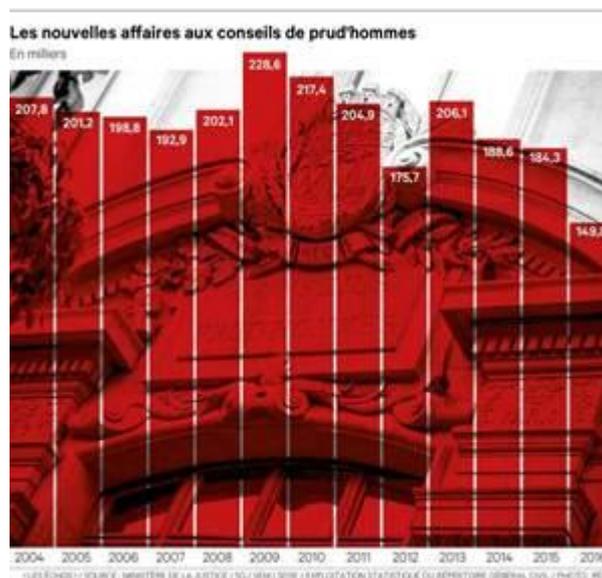
Un autre grand client a failli quitter EDF tout à fait consciemment : en bisbille avec le géant français sur la question du nucléaire, l'ex-ministre de la Transition écologique a caressé l'idée de résilier le contrat d'électricité du ministère pour le basculer chez le grand rival Engie, raconte *Le Monde*. Nicolas Hulot n'a pas eu le temps de le faire, et EDF éclaire toujours l'immeuble du boulevard Saint-Germain.

[Muriel Motte](#)

::: SOCIAL

LES ECHOS – 11/09/2018

13 Pourquoi les recours aux prud'hommes chutent



Le nombre de procédures a fortement reculé sous l'effet conjugué de la loi Macron et des ordonnances réformant le Code du travail. Il devrait encore continuer de baisser en 2018.

C'était le point noir sans cesse évoqué par les investisseurs étrangers lorsqu'ils évoquaient la France. C'était aussi la bête noire de tous les employeurs, en particulier les plus petits. Le [recours aux prud'hommes](#) était un sérieux point de blocage. C'est pourquoi l'introduction d'un [barème obligatoire aux prud'hommes](#), qui fixe le montant des dommages et intérêts perçus par le salarié en cas de licenciement abusif de la part de son employeur, était une des priorités des [ordonnances réformant le Code du travail](#) promulguées le 22 septembre 2017.

Un peu moins d'un an après, le ministère du Travail tire un bilan très positif de la réforme. En 2017, alors que le barème ne s'est appliqué que pendant les trois derniers mois de l'année, le nombre de procédures ouvertes aux prud'hommes a chuté à 127.000, soit une baisse de 15 % par rapport à 2016 qui comptait 150.000 procédures. Dans certains conseils prud'homaux d'Ile-de-France, la baisse serait bien plus importante, pouvant aller jusqu'à 50 %. La tendance, de l'avis des avocats interrogés, devrait encore s'accroître en 2018.

Requête motivée

La baisse toutefois ne date pas de 2017. Elle a été très forte également entre 2015 et 2016, après l'application de la loi Macron, puisque l'on est passé de 184.000 affaires nouvelles (chiffre du ministère de la Justice) à 150.000. Depuis cette réforme, sont obligatoires la remise d'un formulaire Cerfa et la constitution d'un dossier complet avec contrat de travail, fiches de paie, lettre de licenciement. Surtout, la requête du salarié doit être motivée.

Ce formalisme a l'avantage d'avoir un dossier déjà en partie constitué pour le tribunal, mais il a pu heurter une partie des salariés, notamment ceux qui choisissent de ne pas être assisté par un avocat, comme le droit prud'homal le leur permet encore.

La baisse des procédures, qui s'est effectivement accélérée depuis 2015, a en réalité commencé dès 2009 avec l'introduction de la rupture conventionnelle, qui, elle, n'a cessé de progresser.

Renoncement des salariés

Est-ce à dire que les salariés privilégient désormais les procédures amiables, sans jamais passer par la case des prud'hommes ? Pas forcément, car pour des raisons fiscales, il est souvent plus avantageux de faire homologuer son accord par le conseil des prud'hommes : *« Pour avoir un accord propre, la plupart des salariés passent aux prud'hommes en comparution volontaire pour faire homologuer leur accord. Ils sont donc comptés dans les procédures nouvelles. Le véritable effet de la réforme, ce n'est donc pas l'augmentation des accords amiables, c'est le renoncement des salariés. Le recul du contentieux, c'est un recul du recours au droit, il est honteux de s'en réjouir. Cette réforme est faite pour désarmer les salariés »*, s'indigne Rachel Saada, avocate de salariés spécialisée en droit du travail.

Accès au droit

Tous les avocats ne sont pas sur cette ligne. Mais beaucoup, y compris parmi les avocats d'employeurs, reconnaissent que les conditions d'accès à la justice prud'homale, au-delà de la question du barème qui a donné de la visibilité aux employeurs, sont en effet plus restreintes.

« Le délai de prescription est passé à douze mois, alors qu'il était encore à cinq ans avant 2013. Pour un salarié, un an, cela passe très vite », admet Béatrice Pola, avocate associée au département droit social du cabinet Proskauer Rose, qui défend les employeurs. De même, il devient de plus en plus nécessaire d'avoir un avocat pour mener à bien la procédure : *« Pour les cadres, cela ne pose pas de problème car ils ont un avocat la plupart du temps. Les plus démunis ont droit à l'aide juridictionnelle. Mais, entre les deux, il y a toute une frange des salariés qui peut renoncer. Cela pose de vraies questions sur l'accès au droit »*, estime Pierre Bregou, membre du bureau d'AvoSial et conseiller prud'homal.

LES ECHOS – 11/09/2018

14 Premiers éléments chiffrés sur la réforme du dialogue social



Le 22 septembre 2017, à l'Elysée, Emmanuel Macron signe les ordonnances réformant le Code du travail entouré de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, et du ministre chargé des Relations avec le Parlement, Christophe Castaner.

Le ministère du Travail a recensé 9.000 accords de fusion des instances représentatives du personnel et plus de 500 accords validés par référendum dans les TPE depuis l'entrée en vigueur des ordonnances prises l'an passé.

Le 22 septembre, le chef de l'Etat signait en grande pompe [les ordonnances réformant le Code du travail](#). Un an après quasiment jour pour jour, le ministère du Travail a rendu publics de premiers chiffres sur leur mise en oeuvre. Des chiffres dont la Rue de Grenelle veut croire qu'ils dénotent le fait que « *quelque chose est en train de se passer de l'ordre du changement de culture dans le dialogue social* », même si les données dont elle dispose sont encore très limitées.

9.000 comités sociaux et économiques

Les entreprises de plus de 10 salariés ont jusqu'à fin 2019 pour mettre en place l'instance unique baptisée « comité social et économique », qui va remplacer les CE, CHSCT et les délégués du personnel. Au total, 9.000 ont déjà signé un accord en ce sens, a comptabilisé la Rue de Grenelle. La fusion s'est accompagnée d'une forte réduction du nombre de sièges : les CSE créés comptent un tiers de sièges en moins (24.000 au lieu de 36.000). A noter qu'en l'absence d'accord, l'employeur peut mettre en place un CSE par décision unilatérale. Mais pour l'instant, le ministère ne dispose pas d'informations sur cette seconde option, ce qui ne permet pas encore de mesurer le dynamisme du dialogue social sur ce volant de la réforme.

2 conseils d'entreprise

La possibilité d'aller plus loin et de mettre en place un conseil d'entreprise auquel soit dévolu le pouvoir de négociation des délégués syndicaux n'a, elle, séduit que deux entreprises, une ETI du bâtiment de 460 salariés, [la SNIE](#), en région parisienne, et une société de services à la personne de 103 salariés dans le Grand Est. « *C'est plus anecdotique, mais ça démarre* », veut croire l'entourage de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, très critique en revanche sur le faible nombre d'accords de branche signés à la suite de la réforme (quelques accords type pour les TPE et un seul, dans la métallurgie, pour créer un contrat de projet).

364 validations d'accords par référendum

La validation des accords par référendum dans les entreprises de moins de 20 salariés a eu plus de succès, avec 364 accords recensés. Par ailleurs, 582 accords ont été conclus par des salariés non

mandatés par un syndicat, ce qui est désormais autorisé dans les entreprises de 20 à 50 salariés. Dans neuf cas sur dix, ces accords ont concerné la rémunération ou le temps de travail.

66 ruptures conventionnelles collectives

L'autre grande nouveauté de la réforme du Code du travail, en dehors du plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif, ce sont [les ruptures conventionnelles collectives](#) (RCC). Il s'agit d'une réduction collective des effectifs dite « à froid », car hors de toute procédure de licenciement économique. Notant que « 20 % des négociations ne sont pas allées au bout », le ministère du Travail a décompté 66 accords sur le sujet au 31 juillet dernier. 35 accords ont déjà été homologués par le ministère du Travail via ses services régionaux (Directe).

Un seul a été retoqué et définitivement abandonné. Il s'agit de la chaîne de magasins [Pimkie](#). En grande difficulté financière, elle a dû engager un plan de sauvegarde de l'emploi. Difficile encore de savoir si dans d'autres cas, la RCC a été utilisée en lieu et place d'un PSE. En tout cas, note le ministère, le nombre de plans sociaux a fortement baissé sur les sept premiers mois de 2018. Il en a comptabilisé 280 contre 370 sur la même période de 2017.

Leïla de Comarmond

LE FIGARO – 11/09/2018

15 Comment les syndicats se disputent le vote des fonctionnaires



Les syndicats se mobilisent pour le scrutin du 6 décembre où 5,4 millions d'agents désigneront leurs représentants. Les enjeux sont énormes.

C'est une rentrée sur les chapeaux de roues pour les fonctionnaires... Lundi, [Olivier Dussopt](#), le secrétaire d'État chargé de la fonction publique, a ouvert avec les 9 syndicats représentatifs la [négociation sur l'égalité femmes-hommes](#). Le sujet étant consensuel, un accord devrait être trouvé. En revanche, le climat devrait être plus tendu ce mardi pour la reprise de la concertation sur la réforme de la fonction publique, avec une réunion consacrée à la mobilité.

Lancé en février par Édouard Philippe, ce projet se décline en quatre chantiers - développement de la rémunération au mérite, encouragement à la mobilité, recours accru aux contractuels, simplification du dialogue social - qui tous rencontrent l'opposition, plus ou moins grande, des syndicats de fonctionnaires. Tous ne manqueront pas de le clamer à l'approche des [élections du 6 décembre](#). Ce jour-là, les 5,4 millions d'agents des fonctions publiques de l'État, hospitalière et territoriale éliront leurs représentants. Le scrutin débutera même quelques jours avant par voie électronique, un système d'ailleurs déjà décrié par Pascal Pavageau, le secrétaire général de FO, pour qui «à trois mois du scrutin, c'est quand même un joyeux bordel».

Pour les syndicats, l'enjeu est crucial, tant les fonctionnaires sont des bataillons importants. La CGT est sur le gril: après avoir reculé de 2,3 points lors des élections de 2014, elle doit regagner des voix chez les agents si elle veut enrayer son déclin national. En effet, la CFDT, forte de son avance dans les entreprises, peut, si elle fait un bon score le 6 décembre, passer numéro un, public et privé confondus.

Un Graal qui incite Laurent Berger à multiplier les visites de site... Face à sa rivale cégétiste aux positions parfois radicales - elle prône par exemple une baisse du temps de travail -, la centrale de Belleville compte mettre en avant son pragmatisme. «Nous sommes un syndicat qui se bat pour obtenir des améliorations dans le quotidien des agents», défend Mylène Jacquot, de la CFDT-fonction publique.

Participation en baisse

FO joue quant à elle une autre carte, celle de la défense de «République une et indivisible». Le syndicat défend ainsi le département ou refuse que des organisations et des politiques diffèrent selon les régions. Cette vision conservatrice a séduit lors des élections de 2014. Reste à savoir si cela fonctionnera cette année, alors que la centrale de l'avenue du Maine a un double objectif: maintenir sa place de numéro un au sein de l'État, tout en continuant à gagner des points dans les deux autres versants. En tout cas, les membres de la direction du syndicat feront 60 à 90 déplacements, presque deux fois plus qu'en 2014.

Le défi pour les 9 organisations syndicales représentatives sera aussi, et surtout, d'enrayer l'érosion de la participation. En 2014, à peine 52,8 % des agents avaient voté. Un signe de plus de la désaffection pour le syndicalisme...

Pour les fonctionnaires, les sujets de mécontentement se sont multipliés depuis l'élection d'Emmanuel Macron. Un jour de carence (1er jour d'arrêt maladie non payé) a été réintroduit en 2018 et les traitements sont peu dynamiques après le nouveau gel, en 2018 et 2019, du point d'indice, un des éléments de leur rémunération. Une politique assumée par le gouvernement, toute hausse de 1 % du point coûtant 2 milliards d'euros aux finances publiques. Par ailleurs, 50.000 postes seront supprimés au sein de l'État pendant le quinquennat (dont 4 500 en 2019) et 70.000 au sein des collectivités locales. La réforme de la fonction publique, qui débouchera sur un projet de loi au premier trimestre 2019, doit le permettre.

«La mise en œuvre des réformes étant progressive, plus nous allons avancer et plus des marges de réduction des effectifs se dégageront», a expliqué Olivier Dussopt, lundi dans Les Échos, non sans annoncer aussi une reprise en main sur le temps de travail des agents, aujourd'hui inférieur à 35 heures, via une remise en cause d'accords locaux et des harmonisations de règles d'absence (nos éditions du 17 mai).

Pourtant, malgré toutes ces annonces, les fonctionnaires se mobilisent peu. Les manifestations unitaires du 22 mai n'ont rassemblé que 139.000 personnes. Celles du 22 mars en avaient accueilli 323.000, mais avec les cheminots. Les leaders syndicaux y lisent une certaine résignation des agents. Mais pas seulement. À demi-mot, ils reconnaissent aussi que certaines mesures de la réforme de la fonction publique intéressent les agents, et notamment la probable hausse de la prime de départ en cas de mobilité vers le privé.

«Il faut aller à la mobilisation si on peut obtenir quelque chose. Les journées faibles sont contre-productives», reconnaît d'ailleurs Jean-Marc Canon, de la CGT-fonction publique. Si les propos seront musclés à l'approche des élections, il est donc improbable que le gouvernement ait à faire face à des manifestations d'ici à la fin de l'année. Et encore moins à un mouvement uni des syndicats de fonctionnaires.

[La prochaine date sociale est la journée du 9 octobre](#). Mais elle regroupera aussi les salariés du privé et ne sera organisée que par la CGT, FO, Solidaires et des mouvements de jeunesse. Sans les réformistes donc. «Ce sera un point d'appui. Avec, en point de mire, les retraites», a insisté lundi Pascal Pavageau, précisant toutefois ne pas souhaiter un enchaînement de dates...

Réforme de la fonction publique: quatre dossiers sensibles sur la table de négociation //
<http://premium.lefigaro.fr/social/2018/09/10/20011-20180910ARTFIG00297-reforme-de-la-fonction-publique-quatre-dossiers-sensibles-sur-la-table-de-negociation.php>

[Cécile Couzel](#)

LE MONDE – 11/09/2018

16 François de Rugy : « Il faut sortir de la guerre de religion sur le nucléaire »



Dans un entretien au « Monde », le ministre de la transition écologique et solidaire rejette les conservatismes et la radicalité, « les deux faces de l'impuissance ».

Le nouveau ministre de l'écologie, François de Rugy, affirme disposer de « *quatre années utiles* » pour mener à bien la transition écologique et énergétique du pays.

Vous avez accepté de succéder à Nicolas Hulot, ministre populaire et reconnu pour son engagement écologique. Comment comptez-vous réussir là où lui-même dit avoir échoué ?

Je suis conscient que ce n'est pas un ministère facile. Il recouvre des champs très variés avec de gros dossiers comme les transports, l'énergie ou la mer. Il me semble important qu'il ait gardé le même périmètre pour avoir tous ces leviers d'action. Nous sommes confrontés à de nombreuses transformations difficiles à conduire, parce qu'il y a des résistances, des oppositions, des conservatismes, des lobbys. Il peut y avoir le sentiment, et c'était le cas je crois pour mon prédécesseur, d'être seul contre tous.

Le président et le premier ministre m'ont demandé d'assumer cette responsabilité, alors qu'ils savaient que je n'y étais pas candidat. C'est un ministère de mission, j'ai près de quatre années utiles devant moi. Ma conviction, c'est qu'on peut obtenir des résultats avec de la détermination, avec de la méthode. L'écologie est, pour moi, l'engagement d'une vie.

Considérez-vous que Nicolas Hulot a manqué de patience et que vous réussirez, vous, en vous donnant le temps de mener à bien ces transformations ?

Dès le début, Nicolas Hulot a envisagé que ce serait pour un temps court. Je lui avais dit à plusieurs reprises de s'inscrire dans la durée. Il a fait un autre choix. Mais il a un bilan. Il a fait adopter un plan climat dans lequel est inscrite, par exemple, la fermeture accélérée des centrales à charbon. Il a mis en œuvre avec le ministère de l'économie et des finances – la preuve que l'on peut travailler avec lui – la prime à la conversion, qui permet d'inciter les ménages, particulièrement ceux aux revenus modestes, à acquérir des véhicules plus propres, neufs ou d'occasion. On va probablement atteindre en un an ce qui était prévu en deux ans et demi, c'est un très grand succès.

Il a engagé un plan national pour la biodiversité, il a fortement contribué à l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, il a ancré l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim, alors qu'on avait beaucoup tergiversé lors du précédent quinquennat. Il a fait voter l'interdiction de toute nouvelle recherche et exploitation d'hydrocarbures sur le territoire français.

Où sont les résistances et les conservatismes que vous mentionnez ?

Il y a des gens qui ne veulent pas changer, qui défendent leurs intérêts, le statu quo. On parle de lobbys, mais l'expression est un peu réductrice, je préfère parler d'intérêts. Cette inertie peut être culturelle,

économique, sociale, politique. Vous avez des élus qui freinent et sont parfois plus conservateurs que les citoyens. 70 % des Français souhaitent que l'écologie soit plus une priorité, et 90 % d'entre eux pensent qu'elle ne l'est pas assez aujourd'hui.

Je comprends tout à fait que l'on puisse dire que le changement écologique est beaucoup trop lent, mais je ne suis pas partisan du « noir c'est noir ». Je crois qu'il est plus motivant de montrer des choses qui marchent. Je préfère m'appuyer sur l'écologie positive plutôt que de promettre du sang et des larmes, discours qui finit par être démotivant pour les citoyens.

Que pensez-vous des marches pour le climat organisées samedi 8 septembre ?

Je salue ces mobilisations citoyennes. Plus que jamais, nous avons besoin que chacune et chacun se mobilisent pour le climat, à tous les niveaux : citoyens, associations, entreprises, élus locaux et nationaux. En tant que ministre, j'appuierai toutes les initiatives pour prendre les mesures fortes qui permettent d'atteindre les objectifs internationaux de lutte contre les dérèglements climatiques.

En démissionnant du gouvernement, Nicolas Hulot a affirmé qu'il avait un désaccord sur l'imminence et l'irréversibilité de la crise écologique. Partagez-vous ce sentiment ?

Il reste beaucoup à faire. Il y a des sujets lourds sur lesquels il va falloir trancher. L'énergie en fait partie, pas seulement la production, mais aussi la consommation, les transports, etc. Il y a des Français à convaincre, parce que la transformation écologique implique des changements profonds, par exemple pour les salariés quand une centrale à charbon ferme ou pour les automobilistes quand le prix de l'essence augmente.

Je m'inscris dans le projet de transformation pour lequel j'ai été élu député en 2017. Si la transformation se fait dans tous les secteurs sauf l'écologie, évidemment, cela sera sans moi. Mais si je ne travaille qu'avec des gens convaincus au préalable, je ne vais pas travailler avec grand monde. Le président de la République et le premier ministre ne viennent pas du mouvement écologiste. Est-ce que cela nous empêche de travailler ensemble pour faire avancer la transition ? Absolument pas.

Quelles ont été vos exigences avant d'accepter ce poste ?

J'ai demandé au président de la République si on se situait bien dans cette priorité de transformation écologique. J'ai toujours avec moi le programme électoral avec lequel j'ai mené campagne pendant des mois. Et dans celui-ci, on dit notamment qu'on donnera la priorité à la rénovation des bâtiments existants, aux transports du quotidien plutôt qu'aux investissements dans des infrastructures nouvelles. La transformation que cela exige, il faudra l'inclure dans la loi d'orientation des mobilités. Et au Parlement, je peux vous l'assurer, cela ne passera pas comme ça, facilement et sans débats !

Le programme présidentiel est-il votre feuille de route pour ce ministère ?

On ne va pas passer notre temps à cocher des cases ou à rayer des lignes. L'orientation, c'est la transformation écologiste. Je ne fais pas de la politique pour gérer l'existant. Je sais où se logent les conservatismes, je ne vais pas les affronter tête baissée, ce n'est pas ma méthode. Ma méthode, c'est le dialogue. Je préfère que les lobbys agissent à visage découvert. On peut tenir compte de leurs contraintes, mais sans dévier de l'objectif de changement.

Sur le glyphosate, par exemple, j'entends ce que disent les agriculteurs. Mais j'ai dit clairement : notre choix, c'est d'en sortir en trois ans en aidant les agriculteurs à le faire, car nous ne devons pas les mettre dans une impasse. Des études prouvent les effets sur la santé, la pollution durable des sols, donc on va en sortir.

Pourquoi, dans ce cas, ne pas avoir soutenu l'idée d'inscrire dans la loi l'interdiction du glyphosate dans les trois ans ?

J'étais au perchoir, je ne pouvais pas intervenir. Je l'ai dit à l'époque, je ne le renie absolument pas, cela aurait pu être dans la loi. Mais la formule retenue de la sortie négociée en trois ans me convient, elle se traduit de manière très concrète : le renouvellement des autorisations de mise sur le marché de produits contenant du glyphosate sera accordé pour une durée n'excédant pas trois ans.

Le nucléaire est-il encore une « énergie d'avenir », comme le disait Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle ?

Spontanément, ma réponse est non. Mais il faut sortir de la guerre de religion. L'important est de savoir quelles sont les données économiques dans le domaine du nucléaire et dans le domaine des énergies renouvelables. De savoir aussi quelles sont les données en matière de sûreté. Le risque nucléaire n'est pas un petit risque qu'on peut balayer d'un revers de la main.

Nicolas Hulot avait annoncé que l'objectif de 2025 ne serait pas respecté. Edouard Philippe a évoqué la date de 2035 comme nouvel objectif. Est-ce aussi votre position ?

Ce n'était plus possible de respecter l'objectif de 2025 [*inscrit dans la loi de transition énergétique votée en 2015*], sauf à augmenter les émissions de gaz à effet de serre françaises en maintenant, voire en ouvrant, des centrales à énergie fossile. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui sera présentée fin octobre devra trouver le chemin pour arriver à cet équilibre entre 50 % de nucléaire et 50 % d'énergies renouvelables dans le meilleur calendrier.

Pour atteindre cet objectif, doit-on faire figurer dans la PPE une liste de réacteurs à stopper et un calendrier de fermeture ?

On ne peut pas toujours renvoyer les choix à plus tard. On dira les choses de façon assez précise, avec des étapes, en gardant en tête qu'on peut obtenir des améliorations technologiques, comme sur le stockage d'énergie, par exemple, ce qui augmenterait encore la compétitivité des énergies renouvelables. Quoi qu'il en soit, il faudra arrêter d'autres réacteurs que Fessenheim, qui a été l'objet de ma première réunion de travail ici avec des élus de la région, le directeur de la centrale, le coordinateur du projet et le secrétaire d'Etat Sébastien Lecornu.

EDF demande que l'Etat s'engage rapidement sur la construction d'un nouvel EPR en France. Y êtes-vous favorable ?

Il faudrait déjà qu'EDF fasse la démonstration que l'EPR fonctionne, ce qui n'est pas encore le cas. Personne n'est capable de garantir sa date de mise en service. Il faudrait également démontrer que l'EPR est compétitif au niveau des coûts.

M. Hulot avait dit qu'il fallait réfléchir à l'« architecture » d'EDF. Etes-vous de cet avis ?

J'ai quelques idées sur la question. On en reparlera avec le président de la République, avec le premier ministre, avec les principaux concernés. Je ne suis pas pour le changement par principe, mais je pense que le statu quo n'est pas dans l'intérêt de l'Etat et de l'entreprise. Il faut vraiment tout regarder, pas seulement le sujet de la transition énergétique, mais aussi l'endettement de l'entreprise, et cela peut en effet inspirer des évolutions.

Estimez-vous que le projet minier de la Montagne d'or, en Guyane, doit être revu ?

Le projet devra être revu de fond en comble et nous serons amenés à trancher rapidement. Mais nous serons respectueux des procédures et des élus locaux. La Commission nationale du débat public vient de rendre un rapport, des données objectives doivent être prises en compte : des éléments de biodiversité, des éléments de pollution, des éléments énergétiques, économiques et financiers.

Etes-vous satisfait des prévisions de budget 2019 de votre ministère ?

C'est le ministre de l'action et des comptes publics qui présentera les différents budgets, mais cela a déjà été dit, mon budget sera en hausse. C'est un engagement concret. L'énergie et les transports, cela demande des investissements. Mais je ne veux pas non plus qu'on diffuse l'idée que l'écologie, c'est toujours plus de dépenses.

J'ai lu des appels d'économistes expliquant qu'il fallait mobiliser des centaines de milliards. Si c'est cela, on n'y arrivera pas, car on connaît les équations budgétaires. Lorsque je dis que l'écologie et l'économie marchent la main dans la main, c'est dans tous les sens du terme, y compris que l'écologie permet de faire des économies.

La France a-t-elle un rôle à jouer dans l'Union européenne pour convaincre ses partenaires d'engager leur transition énergétique ?

S'il y a bien un domaine dans lequel il est important d'approfondir la construction européenne, c'est l'écologie, et notamment l'énergie, ce qui ne veut pas dire mener une politique depuis Bruxelles, appliquée partout sans distinction. Le mix énergétique global de l'Europe n'est pas si mauvais comparé au reste du monde, mais il cache de fortes disparités nationales. On a tout intérêt à se coordonner, par rapport à nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre mais aussi en termes économiques.

Accepteriez-vous de recevoir Thierry Coste, le lobbyiste des chasseurs ?

Je ne l'ai jamais rencontré. J'écouterai les positions de chacun, y compris celles des chasseurs au travers de leur fédération bien sûr. C'est ma méthode : dialoguer, rechercher des solutions partagées et à la fin trancher, sur la chasse comme sur les autres sujets.

Serez-vous aussi un ministre des coups de gueule, comme Nicolas Hulot l'a parfois été ?

Si tous ceux qui ont salué son départ avaient autant donné de la voix quand il avait besoin d'être soutenu, cela aurait facilité des choses. Il faut tout le temps rechercher des soutiens. Il y a tellement de gens qui adorent quand le ministre de l'écologie est isolé, qui adorent quand les écologistes sont très radicaux, marginaux et minoritaires. Le conservatisme et la radicalité sont les deux faces de la même médaille, celle de l'impuissance et de l'inaction. Ce que je veux, c'est une écologie qui agit.

Propos recueillis par Nabil Wakim, [Cédric Pietralunga](#), [Simon Roger](#) et [Rémi Barroux](#)

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 11/09/2018

17 Commerce : Bruxelles et Washington entament leurs négociations



Robert Lighthizer, à gauche, et Cecilia Malmström, lors de leur rencontre, lundi à Bruxelles.

Première rencontre officielle depuis l'accord de juillet entre Trump et Juncker. La désescalade se confirme.

La mise en scène de l'apaisement continue. Lundi, à Bruxelles, Cecilia Malmström, la commissaire européenne au Commerce, a accueilli Robert Lighthizer, le représentant américain au Commerce, pour une première réunion visant à travailler à la concrétisation des engagements pris lors de la rencontre entre Donald Trump et [Jean-Claude Juncker](#), à Washington, le 25 juillet dernier.

Les deux dirigeants avaient alors provoqué la surprise avec un [cessez-le-feu commercial](#), au moment où l'Europe, Allemagne en tête, retenait son souffle devant la possibilité de taxes américaines sur l'automobile. Cette déclaration fixait les termes de l'accord auquel les services européens et américains sont donc en train de commencer à s'atteler.

Désescalade

Au terme de la réunion de lundi, aucun détail n'a été communiqué sur la nature des échanges. Mais comme pour démontrer qu'un processus normal de négociation était en train de se mettre en place, la Suédoise a confirmé que de nouveaux rendez-vous étaient d'ores et déjà fixés dans les prochains mois. Sans que l'on sache si les deux parties sont déterminées à aller vite. « *Objectivement, la phase de désescalade actuelle convient à beaucoup de monde* », juge un diplomate.

Le sujet est politiquement lourd. A la Commission européenne, on insistait, lundi, sur un point : la réunion du jour devait impérativement se cantonner aux sujets inclus dans l'accord de juillet. Pas question, donc, d'[évoquer le moindre sujet agricole](#) - un point fondamental pour Paris. Ni de [parler de l'industrie automobile](#).

Convergences

L'accord du mois de juillet repose sur quatre piliers. L'un concerne la libéralisation du marché des biens industriels, hors automobile - un vaste chantier que certains pourraient être tentés d'interpréter comme une résurrection partielle du fameux projet d'accord TTIP entre Washington et Bruxelles.

Le second pilier, sur lequel les négociateurs estiment possible d'avancer assez vite, concerne des convergences réglementaires (dans l'automobile ou les médicaments par exemple). Le but : faire diminuer cette forme de protectionnisme déguisé. Avec, insiste-t-on à Paris, un impératif absolu : ne pas toucher aux normes environnementales et sanitaires.

Intérêts américains

Le troisième pilier satisfait les intérêts offensifs des Etats-Unis : il s'agit de faciliter [l'accès du soja](#) et du gaz naturel liquéfié (GNL) américains au marché européen. Enfin, les deux parties se sont entendues pour travailler à la réforme de l'OMC - un chantier qui vise notamment à mieux faire face à certaines pratiques chinoises jugées déloyales.

Gabriel Grésillon

L'OPINION – 11/09/2018

18 Droite européenne: la fracture Orban



Europhobe déclaré, le Premier ministre ultraconservateur de Hongrie peut-il maintenir son parti au sein du PPE ? Les eurodéputés de droite sont divisés. L'occasion pour Macron d'une recomposition politique au Parlement européen ?

Mercredi, les députés européens, après avoir débattu ce mardi en plénière avec le Premier ministre hongrois Viktor Orban, voteront sur un projet de résolution demandant pour la première fois au Conseil de lancer une procédure « article 7 » contre Budapest, pour violations multiples de l'Etat de droit. Le résultat de ce vote sera suivi de près par le Parti populaire européen, très divisé sur le sort à réserver au héraut de la démocratie illibérale.

Plus question de louvoyer. A moins de neuf mois des européennes, le Parti populaire européen (PPE), première force au [Parlement de Strasbourg](#) et impressionnante « machine » de pouvoir, de nomination et d'influence, [dominée de la tête et des épaules par la CDU-CSU](#), va devoir trancher. Va-t-il garder dans ses rangs Viktor Orban, chantre de l'illibéralisme et de la lutte anti-migrants, qui multiplie les attaques contre l'Europe et s'affiche au côté du ministre de l'Intérieur italien Matteo Salvini ? Ou décider, enfin, de couper les ponts avec son encombrant allié, au nom de la défense de l'Etat de droit, quitte à perdre quelques sièges ?

[« Le vrai sujet, c'est Orban, qui est une épine dans le pied du PPE »](#), avertit une source européenne. L'heure de vérité pourrait sonner mercredi. Les députés européens, qui auront eu l'occasion de débattre la veille en plénière avec le Premier ministre hongrois, voteront sur un projet de résolution de l'eurodéputée verte Judith Sargentini demandant pour la première fois au Conseil de lancer une procédure « article 7 » contre Budapest, pour violations multiples de l'Etat de droit.

« Aujourd'hui, Viktor Orban se fait fort de déterminer la ligne du PPE. On ne peut plus juste dire qu'il est le mouton noir du parti ; il fait déjà des émules, comme Wauquiez, Kurz ou la CSU, souligne le coprésident du groupe des Verts au Parlement européen Philippe Lamberts. Le PPE va donc devoir choisir : veut-il adopter la posture, le langage et la ligne politique de Viktor Orban, aujourd'hui devenu le héros des extrêmes droites européennes, ou rester fidèle à ses valeurs humanistes ? »

Signaux. Un vote positif pourrait faciliter un recentrage du parti, autour de la ligne démocrate-chrétienne des pères fondateurs. « Cela permettrait au PPE d'envoyer un bon signal », estime une source proche du PPE. Cela pourrait aussi encourager des personnalités plus centristes, comme l'ancien Premier ministre finlandais Alexander Stubb, que l'on dit intéressé, ou le négociateur en chef du Brexit Michel Barnier, si le calendrier le permet, à se déclarer candidats au poste de chef de file du PPE contre [Manfred Weber, le président CSU du groupe PPE au Parlement européen](#).

Un rejet de la résolution sur la Hongrie pourrait a contrario pousser les plus modérés à partir et rejoindre [une grande force centriste](#). [C'est le pari que fait Emmanuel Macron](#), qui pour le mettre en difficulté a appelé le PPE à clarifier ses positions, estimant qu'il ne pouvait pas être à la fois au côté d'Angela Merkel et de Viktor Orban.

Une explosion du parti présidé par [le Français Joseph Daul](#) paraît cependant peu plausible, même si, estime une source socialiste, « ça tangué beaucoup dans les rangs du PPE ». Des discussions

houleuses ont eu lieu sur des sujets comme le congé parental ou les conditions de travail applicables au transport routier, révélant des fractures entre les pays de l'ouest et ceux de l'est.

« Le climat s'est tendu ces derniers mois en Europe, avec un clivage croissant entre tentations nationalistes, xénophobes eurosceptiques et engagements pro-européens classiques. Jusqu'à présent, il ne touchait pas vraiment le PPE, et Orban était isolé. Mais aujourd'hui, on peut voir se dessiner un clivage au sein même du PPE », estime un eurodéputé influent.

Le scénario le plus probable reste celui d'une droitisation toujours plus poussée. De nombreux élus se retrouvent sur cette ligne, que ce soit en France avec Les Républicains, en Espagne avec le Parti populaire espagnol ou en Allemagne avec la CDU-CSU, sur fond de polémiques incessantes sur la question des réfugiés et des migrants. [Sans oublier le parti populaire autrichien \(ÖVP\) du Premier ministre Sebastian Kurz](#), qui gouverne avec l'extrême droite. « Le PPE doit veiller à respecter la devise "unis dans la diversité" et à être vigilant sur les questions d'identité et de culture. Sinon, il tombera dans le piège que lui tend l'extrême droite », met en garde un fin connaisseur des arcanes communautaires.

Pièges. Le PPE devra aussi veiller à ne pas tomber dans un autre piège, qui pourrait être tentant dans le climat europhobe ambiant : celui qui consisterait à dénoncer frontalement la politique européenne menée ces dernières années alors qu'il truste aujourd'hui la présidence du Parlement européen, du Conseil européen et de la Commission.

En dépit de ces difficultés, le PPE, qui compte aujourd'hui 217 députés (sur 751) devrait selon toute vraisemblance rester la première force politique du Parlement européen. Il pourrait cependant enregistrer un léger recul, avec de possibles pertes en France, en Allemagne, en Espagne. Surtout, le prochain hémicycle sera sans aucun doute beaucoup plus fragmenté qu'aujourd'hui, notamment à cause des [difficultés rencontrées par les socio-démocrates](#) ; il faudra sans doute à l'avenir réunir 3 ou 4 partis pour former une coalition, ce qui obligera les familles politiques à nouer des alliances.

Dans une telle configuration, le PPE pourrait être tenté de se rapprocher des souverainistes, qui pourraient, autour de La Ligue italienne, provoquer l'émergence d'une majorité alternative, sans l'appoint du Rassemblement national, fortement fragilisé à Strasbourg par ses démêlés judiciaires, mais par exemple avec le PiS polonais, aujourd'hui affilié au groupe ECR (Conservateurs et réformistes européens), anti-fédéraliste et eurosceptique. Toute la question, estime une source parlementaire libérale, étant de savoir si le PPE continuera après 2019 d'incarner, comme aujourd'hui, le pan conservateur d'une coalition européenne, ou s'il deviendra le centre de gravité d'une majorité eurosceptique.

Pour mieux dynamiter le PPE, Emmanuel Macron polarise le débat //

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/mieux-dynamiter-ppe-emmanuel-macron-polarise-debat-161634>

[Isabelle Marchais](#)

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

